

MARCHES PUBLICS DE SERVICES
LETTRE DE CONSULTATION
POUR L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ SUBSEQUENT

Date et heure limites de réception des offres
28 Février 2020 à 12 Heures

Personne publique contractante :

Grand Besançon Metropole
Département Architecture Bâtiments
25034 Besançon Cedex
Tél: 03.81.41.55.41

Article premier : Objet et disposition générales

La présente consultation concerne un marché de diagnostic amiante et plomb avant travaux préalable à la réhabilitation ou la restructuration de 8 bâtiments situés sur le campus de la Bouloie à Besançon.

Il s'agit :

- 1 – le bâtiment métrologie A
- 2 – le bâtiment métrologie B
- 3 – le bâtiment métrologie C
- 4 – le bâtiment métrologie G

- 5 – le bâtiment droit central
- 6 – le bâtiment droit amphithéâtre Goudot
- 7 – le bâtiment droit préfabriqué

- 8 – le bâtiment de la bibliothèque Claude Oytana

Article 2 : Modalités de transmission des offres

2.1 – Modalités de transmission des offres

Les offres seront remises au plus tard pour le 28 février 2020 à 12h00 :

par le biais de la plateforme de dématérialisation marché sécurisé :

<http://www.marches.grandbesancon.fr>

Les offres incomplètes ou délivrées après la date et l'heure limites précitées ne seront pas retenues et seront renvoyées à leurs auteurs.

2.2 - Adresses

Pour obtenir des renseignements complémentaires, les candidats devront faire parvenir une demande à :

Renseignement(s) administratif(s) :
Grand Besançon Métropole
Département Architecture et Bâtiments
25043 BESANCON CEDEX
JEROME DUCHER
Tél.: 03.81.41.55.41

Renseignement(s) technique(s) :
Grand Besançon Métropole
Département Architecture et Bâtiments
25043 BESANCON CEDEX
CECILE COURTY
Tél.: 03.81.41.55.57

Article 3 : Présentation des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Les candidats devront produire les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- Le BPU
- L'acte d'engagement valant CCP complété et signé
- Note méthodologique sur la prise en compte des interventions en site occupé

Aucune variante n'est autorisée.

Article 4 : Jugement des offres

Les critères d'attribution sont identiques à ceux de l'accord-cadre :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1 - Prix des prestations	80 %
2 – Méthodologie d'intervention	20 %

Le marché sera attribué après analyse des offres et notifié au titulaire par le pouvoir adjudicateur.